

6 OCTOBRE 2003. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 avril 2003 portant désignation des membres du comité consultatif de l'incendie

Le Ministre de l'Intérieur

Vu l'arrêté royal du 31 août 1993 portant création du comité consultatif de l'incendie, modifié par l'arrêté royal du 6 février 2003;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2003 portant désignation des membres du comité consultatif de l'incendie,

Arrête :

Article 1^{er}. L'article 1^{er}, 1^o, b), alinéa 1^{er}, de l'arrêté ministériel du 30 avril 2003 portant désignation des membres du comité consultatif de l'incendie est remplacé par la disposition suivante :

« M. Gilissen Jean-Marc, lieutenant-colonel à l'Intercommunale d'incendie de Liège et environs; ».

Art. 2. Le présent arrêté produit ses effets le 22 mai 2003.

Bruxelles, le 6 octobre 2003.

P. DEWAELE